

# AVIGNON EN FESTIVAL

La Ville se mobilise pour  
accueillir les festivaliers



AVIGNON

## Du 4 au 25 juillet, Avignon entre en Festival !

Comme chaque année la Ville d'Avignon mobilise l'ensemble de ses services afin d'accompagner l'accueil de plusieurs centaines de milliers de visiteurs et festivaliers. Circulation, stationnement, sécurité font l'objet d'une attention particulière pour garantir à tous un cadre de vie agréable et un déroulement serein de cet événement majeur.

Mise en œuvre de mesures spécifiques de circulation du 4 au 25 juillet de 12h à 2h : plan de piétonnisation et accès réglementé, répondre à la nécessité de sécuriser les piétons et faciliter les déplacements doux face à une fréquentation accrue dans le centre historique de la ville pendant le festival.

**L'accès au centre-ville est limité et la circulation est modifiée pour les automobilistes. La circulation des véhicules terrestres à moteur, y compris les deux roues motorisées, est interdite sur certaines voies, conformément à l'arrêté municipal - n° 26-AT-0497.**



## CIRCULER

### INTRA-MUROS : COMMENT ENTRER ET SORTIR DE 12 H À 2 H

- **4 portes dédiées aux entrées :** Thiers, Saint-Michel, République, Saint-Dominique
- **7 portes dédiées aux sorties :** Saint-Joseph, Saint-Lazare, Limbert, Magnanen, Saint-Charles, l'Oulle, Saint-Dominique
- **3 portes fermées et réservées aux secours :** Ligne, Rhône, Saint-Roch

### Nouveauté

La porte de la Ligne est ouverte **de 2 h à 12 h** uniquement pour les véhicules qui circulent d'Ouest en Est (depuis le pont Saint-Bézet vers Saint-Lazare) et souhaitent entrer intra-muros. Cette mesure vise à faciliter l'accès au nord d'Avignon le matin.

**En dehors des services de police et de secours, seuls les riverains et usagers enregistrés auprès du CIRAPS\* ont l'autorisation d'accès.**

### INTRA-MUROS : COMMENT CIRCULER DE 12 H À 2 H

**La rue de la République est interdite à la circulation (accès secours uniquement) dès 11h.**

**Zones piétonnisées avec circulation automobile réglementée sur tout le reste de l'intra-muros.**

**Certaines bornes automatiques sont « bloquées » en position haute de 12 h à 2 h sauf :**

- bornes rue de la République bloquées **dès 11 h** pour éviter les livraisons tardives et protéger le public
- bornes rues Agricol Perdiguier et de la Bourse en position basse 24 h/24, avec mise en impasse, pour faciliter l'accès aux usagers

Les bornes sont équipées d'interphones reliés au CIRAPS\* 24 h/24.

## STATIONNER

### + DE 4 400 PLACES DE PARKINGS

- Parking-relais avec navettes gratuites et régulières vers l'intra-muros : Piot, Italiens, Amandier, Courtine (Carrefour), lycée René Char, Saint-Chamand (horaires : orizo.fr)
- Parking Festival : Foire, avenue de la Trillade/place du marché Croix-des-Oiseaux, Mairie annexe Sud Rocade, Épi

### Stationnement des deux-roues motorisées

- Allées de l'Oulle
- Rues Saint-Charles et Ferruce
- Rue Thiers (devant l'inspection Académique)

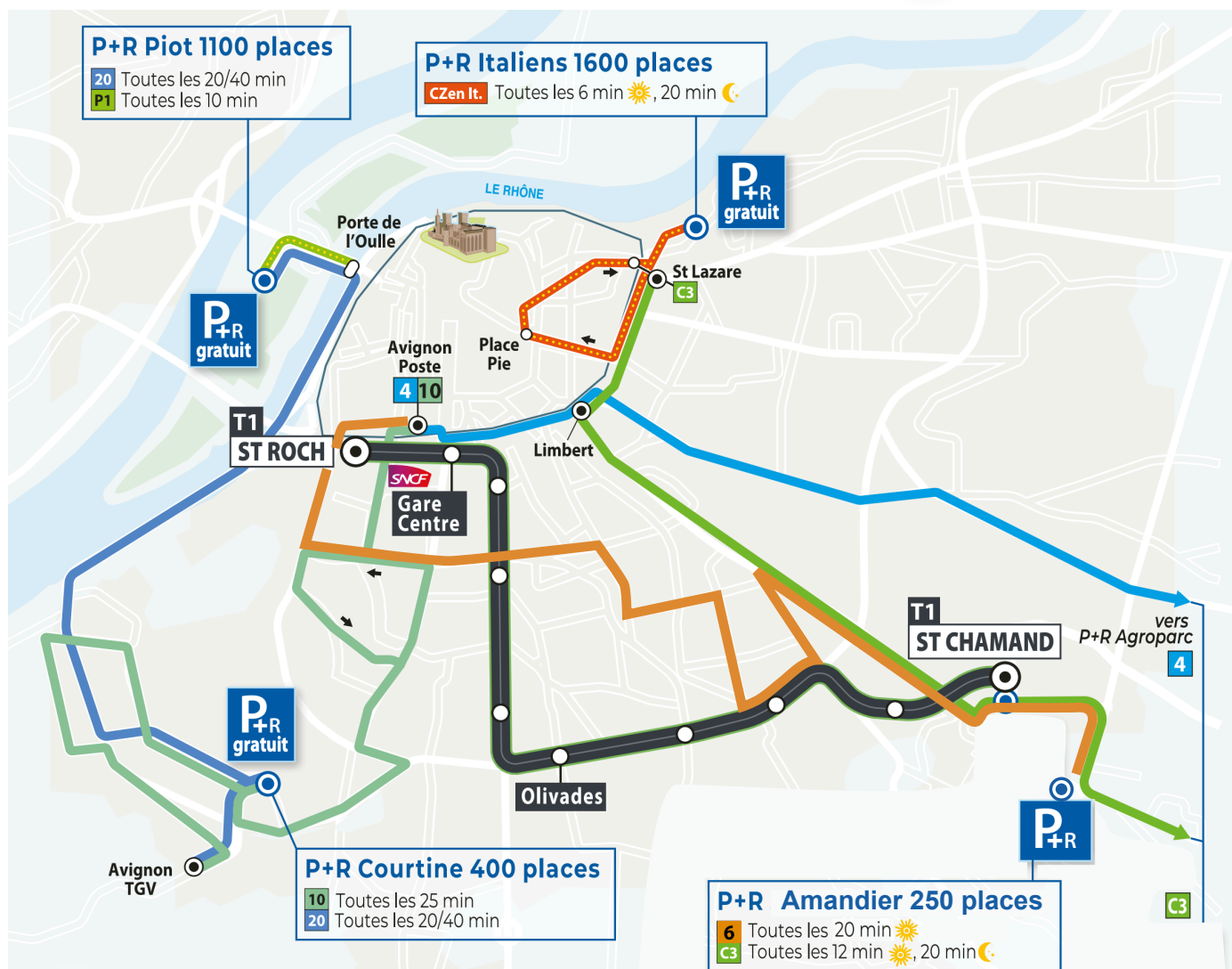
## Plan d'accès des parkings relais (P+R)

### Parkings Relais (P+R)

- Piot : 1100 places
  - Italiens : 1600 places
  - Amandier : 250 places
  - Carrefour-Courtine : 400 places
  - René Char : 200 places
- Gardiennage des parkings de 10h à 2h

### Parkings Festival :

- Foire : 64 places
- Trillade/Place du marché avenue de la Croix des Oiseaux
- Mairie Annexe sud-Rocade : 114 places
- Parking de l'Epi : 55 places



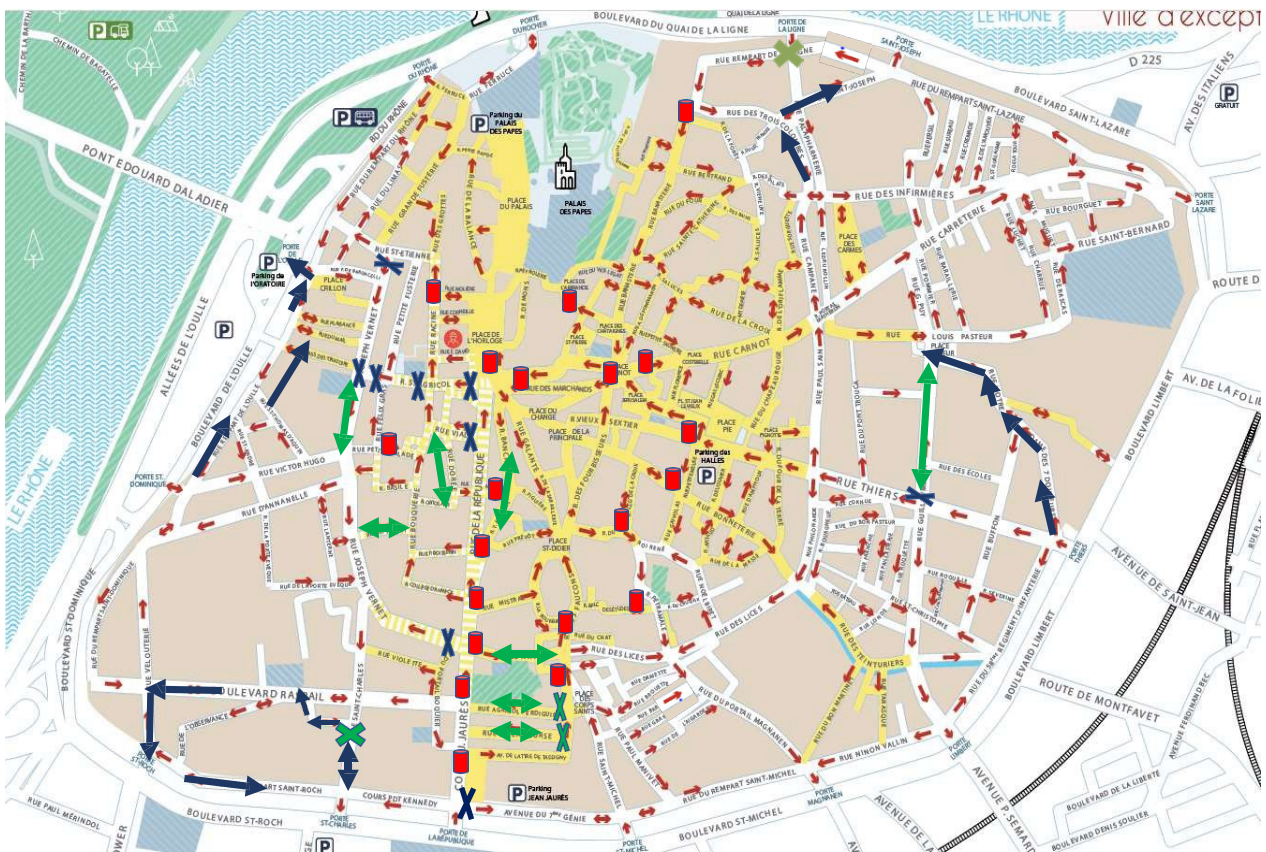
## Centre d'Information et de Régulation des Aires Piétonnes et du Stationnement

Joignable 7j/7 et 24 h/24 au 04 90 80 83 83 ou 04 13 60 50 96 (ligne dédiée au festival) ou via CIRAPS@mairie-avignon.com

Accueil du public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h à l'Hôtel de Ville, place de l'Horloge

L'accès, en voiture, dans l'intra-muros est autorisé à l'ensemble des personnes résidant ou possédant un garage (IM), des professionnels de santé effectuant des soins à domicile, des gérants de commerces en centre-ville, des artisans intervenant en urgence munis du droit dépannage urgent et des personnes, sur présentation d'un justificatif, atteintes d'un handicap, ayant un rendez-vous médical ou une location saisonnière. Enregistrement préalable obligatoire de la plaque d'immatriculation auprès du CIRAPS.

## FESTIVAL D'AVIGNON 2026 Dispositif Global de filtrage et de circulation



- X Porte fermée
- X Porte fermée de 12h00 à 02h00 uniquement
- ↔ Double sens toute la période du festival
- ↔ Double sens de 12h00 à 02h00
- ↔ Sens de circulation modifié ou conseillé
- ▭ Bornes de régulation de 12h00 à 2h00
- X fermeture de 12h00 à 02h00
- X fermée toute la période du festival